



LE CE CREMONINI TGV MPN MET EN PLACE LE CHEQUE DOMICILE

QU'EST-CE QUE LE CHEQUE DOMICILE CESU ?

C'est un moyen de paiement sécurisé. Il permet de régler tous les services à la personne (garde d'enfants, soutien scolaire ...) effectués à domicile par un intervenant en direct ou un prestataire de services, et la garde d'enfant à l'extérieur du domicile. Ce chèque sera subventionné par le Comité d'Entreprise.

Bon à savoir :

Vous bénéficiez **d'un crédit d'impôt de 50 % sur les sommes restant à votre charge**. Pour plus d'informations, connectez-vous sur www.chequedomicile.fr

*Vos chèques Domicile CESU commandés en 2011 seront valables jusqu'au 31 Janvier 2012 (possibilité de les échanger en Janvier 2012)

A COMBIEN DE CESU AVEZ-VOUS DROIT ?

- LE CE vous propose une enveloppe de **500 €** de Chèques Domicile CESU **subventionné à hauteur de 30%**.
- Vous bénéficierez donc au maximum de **25 Chèques Domicile CESU de 20 €** (commandes trimestrielles)*

Exemple : (basé sur le montant maximum de commande pour l'année 2010)

120 CESU à 15 € :	500 €
Subvention du CE (30%) :	150 €
Votre participation :	350 €
Votre crédit d'impôt :	- 175 €
<hr/>	
Coût final :	175 €



*Le maximum pouvant être commandé dès la première commande.

COMMENT OBTENIR VOS CESU ?

Veillez passer au C.E pour plus d'informations et réserver vos chèques.

UNE QUESTION ? UNE PRECISION ? TROUVER UN PRESTATAIRE ?

Concernant l'utilisation des CESU :

- Rendez-vous sur www.chequedomicile.fr
- Contactez la hot line CHEQUE DOMICILE du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h 30  N° Indigo 0 825 000 103
- Rendez-vous sur le site du CNCESU www.cesu.urssaf.fr



PLUSIEURS POSSIBILITES D'UTILISATION

Avec le Chèque Domicile CESU, vous choisissez la formule d'intervention qui vous convient le mieux : vous recrutez et employez la personne de votre choix ou vous faites appel à un prestataire de services, un mandataire ou une structure de garde d'enfant.

- Un prestataire
- Une structure de garde d'enfant
- L'emploi direct

groupe
chequedejeuner